

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE A TOUTE PERSONNE AMERICAINE OU A TOUTE PERSONNE SE SITUANT AUX ETATS-UNIS OU DANS UNE JURIDICTION OU LA DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION D'UN TEL COMMUNIQUE DE PRESSE EST ILLEGALE.

Alstom place avec succès une première émission d'obligations vertes européennes (EuGB) et hybrides de 700 millions d'euros

10 juin 2026 - Alstom a réalisé avec succès hier une première émission d'obligations vertes européennes, perpétuelles et super-subordonnées (ou « hybrides ») pour un montant nominal de 700 millions d'euros, dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) de 1,5 milliard d'euros, publié le 3 juin 2026 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ces obligations portent un coupon à taux fixe de 5,25% par an pendant les 5,25 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite. Elles constituent des titres subordonnés de dernier rang à durée indéterminée de l'émetteur. Moody's a attribué à ces obligations un contenu en fonds propres de 50 %¹ ainsi qu'une notation Ba2, soit deux crans en dessous de la notation long terme Baa3 d'Alstom.

La première émission verte a été sursouscrite plusieurs fois, reflétant une forte demande en provenance de différentes zones géographiques et catégories d'investisseurs, et contribuant à une plus grande diversification de la base d'investisseurs.

Un montant équivalent à la transaction sera alloué au financement et refinancement en totalité des actifs et dépenses décrits dans notre Fiche d'information sur les Obligations Vertes Européennes, disponible sur le [site d'Alstom](#) et revue par Moody's, conformément au règlement « EuGB ».

Avec cette première émission d'obligations vertes européennes, Alstom réaffirme son engagement en faveur du maintien de sa notation Investment Grade, tout en poursuivant son objectif d'accélérer la transition vers une mobilité bas carbone et de créer de la valeur durable à travers ses opérations et ses solutions.

L'obligation de 700 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2026 devrait être remboursée à maturité. Credit Agricole Corporate and Investment Bank a agi en tant que banque structureur vert.

¹ Alstom comptabilisera entièrement les obligations comme des capitaux propres selon les normes IFRS

BNP Paribas, Credit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC, et Natixis ont été mandatés par l'émetteur en tant que coordinateurs globaux et co-chefs de file sur cette opération. Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., Deutsche Bank et Société Générale sont intervenus en tant que teneurs de livre actifs. Herbert Smith Freehills Kramer sont intervenus en tant qu'avocats conseils d'Alstom et A&O Shearman en tant qu'avocats conseils des banques.

ALSTOM™ est une marque protégée du groupe Alstom

À propos d'Alstom

Alstom, leader mondial de l'industrie ferroviaire, fait du rail la clé de voûte de la mobilité durable. Nous concevons et nous produisons une gamme complète de solutions à la pointe de l'innovation : trains à grande vitesse et trains régionaux, métros, monorails, tramways, systèmes clés en main, services intégrés, infrastructures, signalisation et solutions numériques de dernière génération. Avec 87 800 collaborateurs répartis dans 61 pays, nous allions ancrage local et expertise internationale afin d'offrir aux voyageurs des trajets plus connectés, plus agréables et plus respectueux de l'environnement. Au plus proche de nos partenaires et de nos clients, nous révélons tout le potentiel du rail, contribuant à la transformation des territoires et à l'amélioration de la qualité de vie. Coté en France, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 19,2 milliards d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Connectez-vous sur www.alstom.com pour plus d'informations.

Contacts

Presse :

Charles-Etienne LEBATARD
mediarelations@alstomgroup.com

Philippe MOLITOR
Philippe.molitor@alstomgroup.com

Relations investisseurs

Cyril GUERIN – VP Finance M&A and Investor Relations
Cyril.querin@alstomgroup.com

Guillaume GAUVILLE – Head of Investor Relations
Guillaume.gauville@alstomgroup.com

Avertissement

Le présent communiqué de presse sert uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente de titres financiers ou une sollicitation d'achat de titres financiers, dans quelque juridiction que ce soit. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas offerts dans le cadre d'une offre au public et il n'y aura pas de distribution au public de documents connexes dans quelque juridiction que ce soit. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une vente de titres financiers aux États-Unis ou dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en application de la réglementation d'une telle juridiction. Les titres financiers ne pourraient être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption à l'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act of 1933 dans sa version modifiée. Alstom n'a pas l'intention d'enregistrer les titres financiers mentionnés dans le présent communiqué aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de titres financiers aux États-Unis. Le présent communiqué de presse ne doit pas être diffusé, publié ou distribué directement ou indirectement à une personne américaine ou en tout ou partie aux États-Unis (conformément aux définitions du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié) ou dans toute juridiction où il est illégal de diffuser, publier ou distribuer ce communiqué de presse.

Le présent communiqué de presse est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en date du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »). Le prospectus définitif, lorsqu'il sera publié, sera disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Émetteur (www.alstom.com).